



Monts du Matin, Combe Laval et Val Sainte-Marie



Site Natura 2000
FR 8201692 (D27)

Validé par le comité de pilotage le
16 juin 2015



Maître d'ouvrage

MEDDE – Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Rhône-Alpes.

Suivi de la démarche : Françoise Barrouillet & Anne-Sophie Vergne, Direction Départementale des Territoires Drôme.

Opérateur :

Syndicat mixte du Parc naturel régional du Vercors.

Rédaction du Document d'Objectifs :

Rédaction / Coordination / Cartographie : Manon Chevalier, Camille Le Bihan, Aimie Bley.

Contribution au diagnostic écologique : Ligue de Protection des Oiseaux de la Drôme (Stéphane Vincent, François Arod, Jean-Paul Viéron), Office National des Forêts Agence Drôme-Ardèche (Jean-Louis Traversier, Anne-Lise Gaillard, Frédéric Marais), Conservatoire des Espaces Naturels Rhône-Alpes (Benoît Pascault), Conservatoire Botanique National Alpin (Luc Garraud).

Relecture : Syndicat mixte du Parc naturel régional du Vercors (en particulier : Florence Niel, Muriel Nardelli, Nadia Ronin, Benoît Betton), DDT.

Cartographie des habitats naturels :

Conservatoire Botanique National Alpin, 2009 ; Office National des Forêts, Agence Drôme-Ardèche, 2012.

Crédits photographiques :


Parc naturel régional du Vercors, photothèque.

Référence à utiliser :

Parc naturel régional du Vercors, 2014 – Document d'Objectifs du site Natura 2000 FR 8201692 Monts du Matin, Combe Laval et Val Sainte-Marie. MEDDE, Tome II, 57p.

Objectifs de conservation		Actions	secteur ciblé et niveau de priorité			détail des actions	outils mobilisables
			CL	VSM	MDM		
Gestion des habitats et des espèces							
A	Préserver les milieux ouverts	A1 Maintenir et encourager une agriculture respectueuse de l'environnement.	1		1	Montage d'un projet Agri-environnemental, intégrant des aides pour : - lutter contre la fermeture (gyrobroyage, bûcheronnage, élagage, ré-ajustement des modes de pâture...) - encourager les pratiques favorables aux milieux : mesure Prairies fleuries - limiter la fertilisation voire ne plus fertiliser	MAE Contrats Natura 2000 (à destination des propriétaires, prise en charge de travaux, aménagements et équipements...)
		A2 Lutter contre la fermeture des milieux	1		1		
B	Maintenir voire améliorer la biodiversité des zones agricoles	B1 Favoriser les corridors écologiques et zones refuges (haies, bosquets, petites zones humides...)	1		1	Aides à la parcelle, construites en concertation complète avec les agriculteurs locaux	Autres outils financiers : PSADER, PPT Études : diagnostics d'exploitations Temps d'animation
		B2 Accompagner les exploitants agricoles dans une démarche de diagnostics individuels d'exploitation			3		
C	Promouvoir une gestion forestière favorable aux habitats forestiers d'intérêt communautaire	C1 Maintenir voire améliorer l'état de conservation des forêts d'intérêt communautaire.	1	1	2	Accompagnement des propriétaires et gestionnaires forestiers pour intégrer au maximum une dimension écologique dans leur mode de gestion : - travailler en lien avec l'ONF sur les aménagements forestiers - lien avec le CRPF pour les Plans simples de gestion - proposer des journées d'échanges pour informer les propriétaires fonciers	Contrats Natura 2000 forestiers : îlots de sénescence et bois sénescents Temps d'animation
		C2 Favoriser la maturation des peuplements	1	1	1		
		C3 Accompagner les projets visant l'aménagement du Fond de Laval pour préserver les peuplements forestiers	1				
D	Maintenir voire favoriser les zones boisées « habitats d'espèces »	D1 Préserver des arbres remarquables, arbres-gîtes et créer des îlots de sénescence	3	3	1	Travailler sur le Fond de Laval : établir un processus spécifique de concertation autour de la problématique de « divagation » des randonneurs cherchant à rejoindre la résurgence du Cholet.	
		D2 Entretenir les lisières			2		
E	Préserver les milieux aquatiques et humides remarquables	E1 Garantir le bon état de conservation des tuffières (ex : les Caillats, Frochet, le dégoutte d'eau)	1	1	2	Les Tuffières : Frochet, le dégoutte d'eau, le ruisseau des Caillats..., organiser l'information autour de ces milieux fragiles, proposer et réaliser des aménagements nécessaires pour éviter les dégradations (piétinements etc...)	Temps d'animation Contrat de rivière Contrats Natura 2000 (travaux sur les tuffières, lutte contre les espèces invasives...)
		E2 Maintenir et restaurer les forêts alluviales	2	2			
		E3 Garantir la bonne qualité de l'eau et préserver la quantité d'eau	1	1		Le Contrat de rivière : étudier les opportunités d'accompagnement des actions du contrat de rivière. Selon les opportunités, mettre en place des actions spécifiques (ex : une tâche de Renouée du Japon : rencontre du propriétaire et envisager de monter un contrat pour l'enlever)	
		E4 Lutter contre les espèces invasives	2	2			
		E5 Conserver voire favoriser la présence d'espèces inféodées aux milieux humides	3	3			
F	Préserver les milieux rocheux et les espèces patrimoniales associées	F1 Favoriser la prise en compte des enjeux écologiques dans les pratiques de loisirs en falaises et cavités souterraines	2	2	2	Mettre en place des modes de concertation entre pratiquants et propriétaires en cas de problèmes identifiés	Temps d'animation Contrats Natura 2000 (aménagements en faveurs de Chauve-Souris)
		F2 Préserver, restaurer ou aménager les gîtes favorables aux Chauve-Souris	3	3	3	Ponctuellement, et selon les opportunités, mise en place d'aménagements pour les Chiroptères	
Suivi et amélioration des connaissances							
G	Veille environnementale et suivis	G1 Mettre en œuvre des suivis de l'état de conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire	2	1	2	Indicateurs de suivis établis par le Muséum National d'Histoire Naturelle	Temps d'animation
		G2 Suivre l'évolution des forêts de ravins prioritaires	2	1	2		
H	Améliorer l'état des connaissances du site	H1 Améliorer les connaissances naturalistes	2	1	2	Inventaires complémentaires aux données existantes, selon opportunités de financements et de partenariats (ex : Inventaire Chiroptères, mousses et lichens, insectes saproxylophages, micro-zone humides intra-forestières...)	Lien avec les chercheurs spécialistes de ces thématiques
		H2 Améliorer les connaissances sur les usages du site	2	1	2		
Information et sensibilisation							
I	Assurer la compatibilité des activités économiques et de loisirs avec la conservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire	I1 Engager des mesures de concertation avec les usagers et envisager des mesures de gestion dans les secteurs à enjeux	1	1	1	Exemples : manifestations sportives, aménagement de voies d'escalade...	Temps d'animation Impressions de Lettres d'information
J	Favoriser la prise en compte des	J1 Veiller à la cohérence et accompagnement des différents	1	1	1	PLU, PPT, PSADER, APPB, ENS, Site classé, Contrat de rivière...	

Objectifs de conservation		Actions	secteur ciblé et niveau de priorité			détail des actions
			CL	VSM	MDM	
	enjeux environnementaux du site, la diffusion et la mutualisation des connaissances	dispositifs de gestion des milieux naturels et d'aménagement du territoire				Site web Lettre d'information du site Articles Suivi des projets mis en place sur le site (ex:Fenêtres sur Combe lav Communauté de communes sur le volet environnemental)
		J2 Valoriser les connaissances	2	2	2	
		J3 Faciliter la diffusion des connaissances du site auprès des porteurs de projets locaux, pour une prise en compte amont des enjeux environnementaux	2	2	2	
		J4 Accompagner des initiatives locales de mise en valeur du site	2	2	2	
Animation de la mise en œuvre du Document d'Objectifs						
K	Mettre en œuvre le Document d'Objectifs	K1 Animer la mise en oeuvre du Document d'Objectifs	1	1	1	
		K2 Favoriser la réalisation des actions du Document d'Objectifs grâce aux outils contractuels : Contrats Natura 2000 & Mesures agro-environnementales	1	1	1	
		K3 Encourager les pratiques environnementales respectueuses à l'échelle du site via la Charte Natura 2000	2	2	2	

	Site D 27		Fiche - A	
	<i>Monts du Matin, Combe Laval & Val Sainte-Marie</i>	Entités Combe Laval & Monts du Matin	Action - A1	
			Priorité	1

Fiche action A1: Maintenir et encourager une agriculture respectueuse de l'environnement.

Habitats concernés :

5110 – 5130 - **6110*** – 6170 – 6210 - **6210*** -
6430 - 6510 – 6520

Espèces concernées :

Chiroptères

Mesures :

- Assurer le bon entretien pastoral des milieux ouverts et semi-ouverts (en grande partie lié à la mesure « Gestion pastorale ». Cette mesure passe notamment par la rédaction d'un plan de gestion pastorale).
- Pérenniser les pratiques déjà favorables à la biodiversité des prairies riches en espèces (mesure « Prairies fleuries »).
- Diminuer voire supprimer la fertilisation des parcelles mécanisables.

Objectifs :

Les milieux ouverts constituent des habitats d'intérêt communautaire particulièrement diversifiés, et dans un état de conservation moyen à bon. Il est donc nécessaire de maintenir ou encourager des pratiques favorables à ces milieux fragiles. De plus, ce sont des territoires de chasse privilégiés pour de nombreuses chauves-souris d'intérêt communautaire, c'est pourquoi tous les couverts herbacés, qu'il s'agisse d'habitats d'intérêt communautaire ou non, présentent un intérêt potentiel pour ces espèces. Il s'agit donc de maintenir et encourager des pratiques respectueuses de l'environnement.

En particulier, il s'agit de maintenir les espaces ouverts de prairies et pelouses en reconnaissant les pratiques.

Il pourra également s'agir de proposer de limiter la fertilisation sur les parcelles présentant une potentialité d'amélioration de la diversité floristique dans les habitats d'intérêt communautaire et, indirectement, de favoriser la présence d'insectes dans les zones de chasse des Chiroptères.

Mise en œuvre de l'action

Intitulé de l'étape	Type d'action
1. Mettre en œuvre la contractualisation avec les agriculteurs selon les engagements ci-après	Animation - MAE
2. Améliorer les équipements pastoraux (parcs, citernes, abris,...)	Contrat - PPT
3. Évaluer le potentiel pastoral et les conditions matérielles de l'installation d'un éleveur. Établir un lien entre les surfaces d'intérêt communautaire.	Animation - Étude

Maître d'ouvrage/Partenaires pressentis : 1 à 3 structures animatrices de PAEC, ADEM, Chambre d'agriculture.

Contrats, engagements, recommandations

Actions agro-environnementales envisageables (sur la base du PDRR 2014-2020, donné à titre illustratif)

Code engagement	Intitulé
Herbe01	Enregistrement des interventions mécaniques et des pratiques de pâturage
Herbe03	Absence totale de fertilisation minérale et organique sur prairies et habitats remarquables
Herbe07	Maintien de la richesse floristique d'une prairie naturelle
Herbe09	Gestion pastorale
Ouvert02	Maintien de l'ouverture par élimination mécanique ou manuelle des rejets ligneux et autres végétaux indésirables

Actions éligibles au titre des contrats Natura 2000 (sur la base du PDRH 2007-2013, donné à titre illustratif)

Code engagement	Intitulé
A32305R	Chantier d'entretien des milieux ouverts par gyrobroyage ou débroussaillage léger
A23204R	Gestion par une fauche d'entretien d'entretien des milieux ouverts
A32302P	Restauration des milieux ouverts par brûlage dirigé
F22701	Création ou rétablissement de clairières ou de landes

Engagements dans le cadre de la Charte Natura 2000

- Ne pas réaliser de boisements.
- Ne pas faire de dépôts sauvages de gravats, ni de remblaiements.
- Ne pas retourner le sol.

Recommandations dans le cadre de la Charte

- Limiter l'accès direct des animaux domestiques aux berges et à la rivière.
- Limiter au maximum les apports d'amendements, fertilisants ou épandages.
- Pratiquer une fauche centrifuge des prairies, c'est-à-dire de l'intérieur vers l'extérieur.
- Conserver les éléments du patrimoine naturel et du patrimoine bâti : arbres remarquables, haies, murets, points d'eau, mares.

Références et coût de la mesure

Estimation des surfaces éligibles 690 ha. Estimation des surfaces engagées 460 ha.

Prairies fleuries : 146€/ha/an.

Gestion pastorale : 110€/ha/an.


Absence de fertilisation : 209€/ha/an.

Plafonnement à 7600€/exploitation/an.

Estimation : 42 780 €/an soit 213 900 € sur 5 ans.

Financeurs potentiels

Financements MAE ou contrats Natura 2000 FEADER/MEDDE

Natura 2000 	Site D 27		Fiche - A	
	<i>Monts du Matin, Combe Laval & Val Sainte-Marie</i>	Entités Combe Laval & Monts du Matin	Action - A2	
			Priorité	1

Fiche action A2 : Lutter contre la fermeture des milieux

Habitats concernés :

6110* – 6170 – 6210 - **6210*** - 6510 – 6520

Espèces concernées :

Chiroptères

Mesure :

Les prairies et pelouses seront entretenues par le maintien du pastoralisme, voire la restauration si le milieu est complètement embroussaillé ou en déprise. Il s'agira alors de travaux d'ouverture : gyrobroyage, bûcheronnage, élagage ou d'un ré-ajustement des modes de pâture.

Objectif :

Il s'agit de conserver l'ensemble des milieux ouverts et semi-ouverts d'intérêt communautaire qui sont sur le site quasi-exclusivement issus des activités humaines. Leur conservation est donc tributaire du maintien de pratiques respectueuses des cycles biologiques de ces écosystèmes. Le principal facteur de dégradation de ces milieux est la progression des espèces ligneuses qui entraîne un appauvrissement notable de la biodiversité et une banalisation des cortèges d'espèces qui se traduisent par la disparition des espèces typiques de ces milieux. Notamment, cela peut engendrer une diminution de la diversité en Orchidées.

Mise en œuvre de l'action

Intitulé de l'étape	Type d'action
1. Évaluer le potentiel pastoral et les conditions matérielles de reprise par un éleveur	Animation - Etude
2. Mettre en œuvre la contractualisation avec les éleveurs selon les engagements ci-après	Animation – MAE - Contrat
3. Sensibiliser les agriculteurs ou propriétaires	Animation – MAE - Contrat

Maître d'ouvrage/Partenaires pressentis : 1 à 2 structures animatrices de PAEC, ADEM, Chambre d'agriculture.

Contrats, engagements, recommandations

Actions agro-environnementales envisageables (sur la base du PDRR 2014-2020, donné à titre illustratif)

Code engagement	Intitulé
Ouvert 02	Maintien de l'ouverture par élimination mécanique ou manuelle des rejets ligneux et autres végétaux indésirables

Actions éligibles au titre des contrats Natura 2000 (sur la base du PDRH 2007-2013, donné à titre illustratif)

Code engagement	Intitulé
A32301P	Chantier lourd de restauration de milieux ouverts par débroussaillage
A32305R	Chantier d'entretien des milieux ouverts par gyrobroyage ou débroussaillage léger
A23204R	Gestion par une fauche d'entretien d'entretien des milieux ouverts
A32302P	Restauration des milieux ouverts par brûlage dirigé
F22701	Création ou rétablissement de clairières ou de landes

Recommandations dans le cadre de la Charte

- Réaliser les travaux de débroussaillage préférentiellement à l'automne et en hiver, afin de perturber le moins possible la reproduction de la faune.

Références et coût de la mesure

Surface de travaux estimée à 40 ha.


Chantier de réouverture (hors MAE) : 2000 €/ha, sur 30 ha, soit 60 000 € sur 5 ans.

Chantier de réouverture (MAE) : 200 €/ha/an, sur 10 ha, soit 10 000 € sur 5 ans.

Coût total estimé à 70 000 € sur 5 ans, soit 350 000 €

Financeurs potentiels

Financements MAE et contrats Natura 2000 (MEDDE/FEADER)

Natura 2000 	Site D 27		Fiche - B	
	<i>Monts du Matin, Combe Laval & Val Sainte-Marie</i>	Entités Combe Laval et Monts du Matin	Action - B1	
			Priorité	1

**Fiche action B1 :
Favoriser les corridors écologiques et zones refuges (haies, bosquets, petites zones humides)**

Habitats concernés :

Espèces concernées :

Tous les habitats de milieux ouverts ou semi-ouverts Chiroptères

<p><u>Mesures :</u></p> <p>Création ou entretien d'infrastructures agro-écologiques (IAE : haies, arbres isolés, arbres têtards, bosquets...).</p> <p><u>Objectifs :</u></p> <p>Il s'agit en priorité de conserver un réseau de haies, arbres isolés, arbres-têtards, bosquets... constituant des gîtes ainsi que des corridors indispensables au cycle de vie de nombreuses espèces dont les Chiroptères.</p> <p>Cette action vise donc à créer ou permettre d'entretenir des zones de régulation écologique servant de refuge, de zone d'alimentation et de couloirs de déplacement pour la faune dans les zones les moins favorables à la biodiversité.</p>
--

Mise en œuvre de l'action

Intitulé de l'étape	Type d'action
1. Informer/sensibiliser les habitants, exploitants et collectivités	Animation
2. Proposer une contractualisation aux propriétaires et agriculteurs	Animation – MAE - Contrat

Maître d'ouvrage/Partenaires pressentis : 1 à 2 structures animatrices de PAEC, ADEM, Chambre d'agriculture, etc.

Contrats, engagements, recommandations

Actions agro-environnementales envisageables (sur la base du PDRR 2014-2020, donné à titre illustratif)

Code engagement	Intitulé
LINEA01	Entretien de haies localisées de manière pertinente

LINEA04	Entretien de bosquets
---------	-----------------------

Actions éligibles au titre des contrats Natura 2000 (sur la base du PDRH 2007-2013, donné à titre illustratif)

Code engagement	Intitulé
A32309P	Création ou rétablissement de mares
A32309R	Entretien de mares
F302306P	Réhabilitation ou plantations de haies, d'alignement d'arbres, d'arbres isolés, de vergers ou de bosquets
F32306R	Chantier d'entretien de haies, d'alignement d'arbres, d'arbres isolés, de bosquets ou de vergers

Recommandations dans le cadre de la Charte

Conserver les éléments du patrimoine naturel et du patrimoine bâti : arbres remarquables, haies, murets, points d'eau, mares.

Références et coût de la mesure


Coûts estimatifs pour des chantiers de réhabilitation de haies : 2 500 €

Nombre de chantiers estimés sur 5 ans : 3 (maximum)

Coût total estimé : 7 500 €.

Financeurs potentiels

Contrats Natura 2000 / MAE (MEDDE/FEADER).

Natura 2000 	Site D 27		Fiche - B	
	<i>Monts du Matin, Combe Laval & Val Sainte-Marie</i>	Entités Monts du Matin	Action - B2	
			Priorité	3

Fiche action B2 : Accompagner les exploitants agricoles dans une démarche de diagnostics individuels d'exploitation

Habitats concernés :

6110* – 6170 – 6210 - **6210*** - 6510 – 6520

Espèces concernées :

Chiroptères

Mesure :

Réaliser des diagnostics agro-environnementaux d'exploitations agricoles.

Objectifs :

Il s'agit de réaliser des diagnostics agro-environnementaux d'exploitations agricoles représentatives de l'ensemble des pratiques agricoles rencontrées dans le site Natura 2000.

L'objectif de cet outil est d'identifier les enjeux de préservation des milieux naturels et d'évaluer leur état de conservation à l'échelle d'une exploitation agricole, afin de proposer des mesures agro-environnementales permettant de les maintenir ou de les favoriser. Ces mesures doivent permettre de préconiser des modalités d'actions pertinentes dans le contexte socio-technico-économique actuel, c'est-à-dire qui puissent s'intégrer dans le système d'exploitation en étant techniquement et économiquement viables.

Ce diagnostic permettra par sa forme et son contenu de faire connaître à l'agriculteur son patrimoine naturel et notamment les enjeux liés à Natura 2000 pour lui permettre de se l'approprier.

Il s'agira bien évidemment d'étudier finement les parcelles incluses dans le site Natura 2000, tout en les mettant en lien avec le système global de l'exploitation.

Les indicateurs agricoles analysés pourront être administratifs, technico-économiques et sociaux. Les indicateurs paysagers ou naturalistes pourront être le linéaire de haies, superficie en prairie permanente, superficie en culture pérennes, présence de messicoles, etc.

Mise en œuvre de l'action

Intitulé de l'étape	Type d'action
1. Élaboration du cahier des charges : définition et construction du volet agricole	Animation - Prestation
2. Réalisation des diagnostics	Animation - Prestation

Maître d'ouvrage/Partenaires pressentis : 1 à 2 structures animatrices de PAEC, ADEM, Chambre d'agriculture, etc.


Contrats, engagements, recommandations

Références et coût de la mesure

Diagnostiques d'exploitation (3) : 12 600 € (année n1).

Financeurs potentiels

A définir.

Natura 2000 	Site D 27		Fiche - C
	<i>Monts du Matin, Combe Laval & Val Sainte-Marie</i>	Toutes les entités	Action - C1
			Priorité 1-2

Fiche action C1 : Maintenir, voire améliorer l'état de conservation des forêts d'intérêt communautaire

Habitats concernés :

9130 – 9140 – 9150 – **9180*** – **91E0*** – 92A0
9410

Espèces concernées :

Chiroptères, Sabot de Vénus, Buxbaumie verte, Rosalie des Alpes

Mesures :

- Favoriser le développement de forêts matures sur l'ensemble du site, afin de permettre à la diversité d'espèces présentes de s'exprimer pleinement.
- Accompagner les propriétaires et gestionnaires forestiers pour intégrer au maximum un mode de gestion à dimension écologique.
- Lors des interventions, maintien d'un couvert forestier optimal (pour ne pas impacter les habitats d'espèces).

Objectif :

Il s'agit de préserver les forêts d'intérêt communautaire en favorisant leur gestion conservatoire.

Mise en œuvre de l'action

Intitulé de l'étape	Type d'action
1. Informer/sensibiliser les propriétaires et collectivités	Animation
2. Dans les zones exploitables, informer les propriétaires des possibilités contractuelles sur le vieillissement. Proposer une contractualisation aux propriétaires, collectivités et gestionnaires forestiers	Animation – MAE - Contrat

Maître d'ouvrage/Partenaires pressentis : ONF, CRPF.

Contrats, engagements, recommandations

Actions éligibles au titre des contrats Natura 2000 (sur la base du PDRH 2007-2013, donné à titre illustratif)

Code engagement	Intitulé
F22705	Travaux de marquage, d'abattage ou de taille sans enjeu de production

Engagements dans le cadre de la Charte Natura 2000

- Informer la structure animatrice des travaux et coupes prévus pour permettre la réalisation d'expertises préalables si elles n'ont pas été réalisées au préalable.
- Favoriser la régénération naturelle et ne pas procéder à des plantations, sauf après catastrophe naturelle (tempête, incendie, dépérissements massifs) et sous réserve de préserver les essences autochtones.
- Conserver les bois morts sur pied et au sol sur l'ensemble de la parcelle.
- Dans les coupes de taillis supérieures à 5 ha d'un seul tenant, conserver au moins 10 % de la surface en bouquets répartis de façon régulière dans la zone de coupe.

Recommandations dans le cadre de la Charte Natura 2000


- Préserver les arbres sénescents d'essences locales (et de diamètre supérieur à 20 cm), à cavités, fissures ou écorces décollées.
- Conserver les essences en mélange, en particulier les fruitiers (sorbiers, érables...), réserver la régénération des feuillus dans les peuplements de résineux.
- Laisser vieillir les hêtraies. Si des interventions sont envisagées, la gestion sylvicole ne doit pas passer par des coupes rases mais une gestion prudente et progressive en futaie sur souche ou en éclaircie de taillis.
- Pour les chênaies de bonne fertilité, en particulier dans les ravins et vallons encaissés, ne pas réaliser de coupes de taillis mais des coupes d'éclaircies.
- Préférer l'utilisation de matériels manuels à moteur thermique, utilisant des huiles biodégradables (huiles végétales ou équivalent).

Références et coût de la mesure

Coût des contrats Natura 2000 : à définir (sur devis).

Financeurs potentiels

Contrat Natura 2000.

Natura 2000 	Site D 27		Fiche - C
	<i>Monts du Matin, Combe Laval & Val Sainte-Marie</i>	Toutes les entités	Action - C2
			Priorité
			1

Fiche action C2 : Favoriser la maturation des peuplements

Habitats concernés :

9130 – 9140 – 9150 – **9180*** – **91E0*** – 92A0
9410

Espèces concernées :

-Chiroptères, Sabot de Vénus, Buxbaumie verte, Rosalie des Alpes

Mesure :

- Accompagner les propriétaires et gestionnaires forestiers pour intégrer au maximum une dimension écologique dans leur mode de gestion.
- Permettre le maintien d'îlots de sénescence ou d'arbres morts ou sénescents, dans les massifs exploités.

Objectif :

Il s'agit de favoriser le développement de forêts matures sur l'ensemble du site, afin de permettre à la diversité d'espèces présentes de s'exprimer pleinement. Le travail se fera en lien avec l'ONF sur les aménagements forestiers, le CRPF pour les Plans simples de gestion...

Mise en œuvre de l'action

Intitulé de l'étape	Type d'action
1. Informer/sensibiliser les propriétaires fonciers via des journées d'échanges	Animation
2. Dans les zones exploitables, informer les propriétaires des possibilités contractuelles sur le vieillissement. Proposer une contractualisation aux propriétaires, collectivités et gestionnaires forestiers	Contrat, Animation

Maître d'ouvrage/Partenaires pressentis : 1 à 2 structures animatrices, ONF, CRPF.

Contrats, engagements, recommandations

Actions éligibles au titre des contrats Natura 2000 (sur la base du PDRH 2007-2013, donné à titre illustratif)


Code engagement	Intitulé
F22705	Travaux de marquage, d'abattage ou de taille sans enjeu de production
F22712	Dispositif favorisant le développement de bois sénescents

Références et coût de la mesure

Coûts des contrats Natura 2000 : à définir (devis)

Financeurs potentiels

Contrats Natura 2000.

	Site D 27		Fiche - C
	<i>Monts du Matin, Combe Laval & Val Sainte-Marie</i>	Entité Combe Laval	Action - C3
			Priorité 1

**Fiche action C3 :
Accompagner les projets visant l'aménagement du Fond de Laval pour
préserver les peuplements forestiers**

Habitats concernés :

9130 – 9140 – 9150 – **9180*** – **91E0*** – 92A0
9410

Espèces concernées :

Chiroptères, Sabot de Vénus, Buxbaumie verte,
Rosalie des Alpes

Mesure :

- Établir un processus spécifique de concertation autour de la problématique de « divagation » des randonneurs cherchant à rejoindre la résurgence du Cholet.
- Création d'aménagements.

Objectif :

Il s'agit ici d'accompagner les projets pouvant répondre à cette problématique. Combe Laval, comme l'ensemble du massif du Vercors, est relativement fréquenté par le tourisme. Le parcours en direction de la résurgence du Cholet est régulièrement fréquenté par des randonneurs. Cet itinéraire ni balisé, ni tracé peut être un enjeu important du site puisqu'il engendre une divagation dans les érablaies de ravins du fond de la Combe, habitat prioritaire au regard de l'Europe.

Mise en œuvre de l'action

Intitulé de l'étape	Type d'action
1. Informer/Sensibiliser les utilisateurs du site (visiteurs)	Animation
2. Aménagements du site	Contrat

Maître d'ouvrage/Partenaires pressentis : ONF, CRPF.

Contrats, engagements, recommandations

Actions éligibles au titre des contrats Natura 2000 (sur la base du PDRH 2007-2013, donné à titre illustratif)


Code engagement	Intitulé
A32326P	Aménagements visant à informer les usagers pour limiter leur impact
A32324P	Travaux de mise en défens et de fermeture ou d'aménagements des accès

Références et coût de la mesure

Coûts des contrats Natura 2000 : à définir (devis)

Financeurs potentiels

Contrats Natura 2000.

Natura 2000 	Site D 27		Fiche - D
	<i>Monts du Matin, Combe Laval & Val Sainte-Marie</i>	Toutes les entités	Action - D1
			Priorité 1-3

Fiche action D1 : Préserver des arbres remarquables, arbres-gîtes et créer des îlots de sénescence

Habitats concernés :

Tous habitats forestiers

Espèces concernées :

Chiroptères, Sabot de Vénus, Buxbaumie verte

Mesures :

- Identifier et garder en place les arbres remarquables.
- Garder en place les gros arbres morts sur pieds, sénescents, creux ou à cavités et écorces décollées, ainsi que des groupes d'arbres constitués, lors des coupes et travaux.
- Conserver les arbres âgés d'avenir biologique (formation à venir de cavités) qui pourront remplacer la génération actuelle d'arbres sénescents.
- Maintenir des îlots de sénescence.

Objectifs :

Il s'agit d'offrir un maximum de potentialités intéressantes pour les espèces cavernicoles, de permettre le développement des insectes xylophages et saproxylophages ainsi que toutes espèces inféodées à ce type d'habitat. Cette action s'applique aux habitats d'intérêt communautaire ou pas.

Le maintien d'arbres isolés, de groupes d'arbres constitués, ou d'îlots de sénescence permettra de rétablir un continuum entre les habitats refuges des espèces liées au stade terminal forestier.

Dans les îlots de sénescence, les peuplements sont laissés à très long terme en évolution naturelle et aucune intervention n'est pratiquée. Ces îlots seront maintenus en priorité dans les vallons, les forêts âgées (plus de 50-70 ans) ou autour des gros arbres d'intérêt écologique repérés.

Mise en œuvre de l'action

Intitulé de l'étape	Type d'action
1. Informer/sensibiliser les propriétaires forestiers, gestionnaires, collectivités et exploitants	Animation
1. Identifier les secteurs aux meilleures potentialités (sols profonds, présence d'un réseau de gîtes avérés ou potentiels) et rechercher la	Animation/Etude

mise en place d'un maillage spatialement homogène et cohérent d'arbres d'intérêt écologique et d'îlots de sénescence	
2. Proposer une contractualisation aux propriétaires, communes et gestionnaires forestiers	Animation - Contrat

Maître d'ouvrage/Partenaires pressentis : 1 à 2 structures animatrices, ONF, CRPF, experts naturalistes

Contrats, engagements, recommandations

Actions éligibles au titre des contrats Natura 2000 (sur la base du PDRH 2007-2013, donné à titre illustratif)

Code engagement	Intitulé
F22712	Dispositif favorisant le développement de bois sénescents

Engagements dans le cadre de la Charte Natura 2000

- Informer la structure animatrice des travaux et coupes prévus pour permettre la réalisation d'expertises préalables si elles n'ont pas été réalisées au préalable.
- Conserver les bois morts sur pied et au sol sur l'ensemble de la parcelle.
- Dans les coupes de taillis supérieures à 5 ha d'un seul tenant, conserver au moins 10 % de la surface en bouquets répartis de façon régulière dans la zone de coupe.

Recommandations dans le cadre de la Charte Natura 2000


- Préserver les arbres sénescents d'essences locales (et de diamètre supérieur à 20 cm), à cavités, fissures ou écorces décollées.
- Pour les chênaies de bonne fertilité, en particulier dans les ravins et vallons encaissés, ne pas réaliser de coupes de taillis mais des coupes d'éclaircies.

Références et coût de la mesure

- Coûts estimatifs pour les îlots de sénescence : Environ 10 ha contractualisés : 20 000 € sur 5 ans.

Financeurs potentiels

Contrat Natura 2000.

Natura 2000 	Site D 27		Fiche - D
	<i>Monts du Matin, Combe Laval & Val Sainte-Marie</i>	Entité Monts du Matin	Action - D2
			Priorité
			2

Fiche action D2 : Entretien des lisières

Habitats concernés :

Tout habitats ouverts et forestiers

Espèces concernées :

Chiroptères, Sabot de Vénus

Mesures :

- Si gestion forestière : Maintenir des pratiques d'éclaircies afin d'éviter la présence de lisières franches.
- Si gestion agricole : création de bandes enherbées laissées en évolution naturelle ou entretien limité des lisières existantes.
- Informer et sensibiliser le grand public et gestionnaires de travaux.

Objectif :

Naturellement, les lisières sont des milieux instables, caractérisés par une mobilité au fil de la dynamique d'ouverture et de fermeture du couvert végétal. Les lisières sont des écotones, des milieux qui présentent des conditions écologiques particulières favorisant une diversité en espèces végétales et procurant à la fois abri (densité du couvert arbustif) et nourriture (fruticées) à la faune.

Mise en œuvre de l'action

Intitulé de l'étape	Type d'action
1. Informer / Sensibiliser les propriétaires forestiers, gestionnaires, collectivités et exploitants	Animation
2. Maintenir les lisières forestières	Contrat

Maître d'ouvrage/Partenaires pressentis : ONF, CRPF.

Contrats, engagements, recommandations

Actions éligibles au titre des contrats Natura 2000 (sur la base du PDRH 2007-2013, donné à titre illustratif)


Code engagement	Intitulé
A32324P	Travaux de mise en défens et de fermeture ou d'aménagements des accès
F22705	Travaux de marquage, d'abattage ou de taille sans enjeu

Références et coût de la mesure

Coûts des contrats Natura 2000. A définir

Financeurs potentiels

Contrat Natura 2000.

Natura 2000 	Site D 27		Fiche - E		
	<i>Monts du Matin, Combe Laval & Val Sainte-Marie</i>	Toutes les entités	Action - E1		
			<table border="1"> <tr> <td>Priorité</td> <td>1-2</td> </tr> </table>	Priorité	1-2
Priorité	1-2				

Fiche action E1 : Garantir le bon état de conservation des tufières

Habitats concernés :

Espèces concernées :

7220*

Mesures :

- Assurer une veille aux activités pouvant entraîner des dégradations sur ces milieux fragiles.
- Informer/sensibiliser les visiteurs ou gestionnaires de l'espace.
- Création d'aménagements afin de les préserver, si besoin.

Objectif :

Ces milieux, particulièrement riches et sensibles, peuvent subir des dommages soit par destruction/piétinement, soit par modification des écoulements en amont. Sur le site, le secteur de Combe Laval présente une importante tufière, la cascade de Frochet, qui se situe aux abords d'un sentier. La menace principale de cet habitat est donc liée au piétinement. Ainsi, il reste un point de vigilance à avoir par rapport à d'éventuelles dégradations de ce milieu.

Mise en œuvre de l'action

Intitulé de l'étape	Type d'action
1. Compiler les données existantes issues de différentes sources et répertorier les tufières actuellement connues	Animation
2. Assurer une veille aux activités susceptibles d'avoir des répercussions négatives sur les tufières	Animation
3. Informer/sensibiliser les visiteurs sur les sites à forte fréquentation	Animation
4. Se rapprocher des gestionnaires des bords de route pour éviter d'éventuelles dégradations lors de leurs travaux d'entretien	Animation
5. Aménagement du site	Contrat

Maître d'ouvrage/Partenaires pressentis : CBNA, experts naturalistes,...

Contrats, engagements, recommandations

Actions éligibles au titre des contrats Natura 2000 (sur la base du PDRH 2007-2013, donné à titre illustratif)

Code engagement	Intitulé
A32324P	Travaux de mise en défens et de fermeture ou d'aménagements des accès
A32325R	Prise en charge de certains coûts visant à réduire l'impact des routes, chemins, dessertes et autres infrastructures linéaires
A32326P	Aménagements visant à informer les usagers pour limiter leur impact

Engagements dans le cadre de la Charte Natura 2000


- Conserver les tufières (ne pas perturber l'écoulement en amont, ne pas les détruire).

Références et coût de la mesure

Coûts des contrats Natura 2000.

Financeurs potentiels

Contrats Natura 2000.

Natura 2000 	Site D 27		Fiche - E	
	<i>Monts du Matin, Combe Laval & Val Sainte-Marie</i>		Entités Combe Laval & Val Sainte Marie	Action - E2
			Priorité	2

Fiche action E2 : Maintenir et restaurer les forêts alluviales

Habitats concernés :

3240 - **91E0*** - 92A0

Espèces concernées :

Chiroptères, Chabot, Écrevisse à pieds blanc

Mesures :

- Informer les propriétaires riverains de boisements alluviaux sur les bonnes pratiques à appliquer.
- Mettre en place une gestion favorable au bon état de conservation de ces habitats.

Objectifs :

La ripisylve offre de nombreux avantages pour le milieu naturel :

- Renfort du rôle de corridor écologique des cours d'eau,
- Maintien des habitats (nourrissage, gîtes ou terrains de chasse)
- Conservation des zones tampon entre les terres agricoles et le cours d'eau (filtration des eaux de ruissellements),
- Stabilisation des berges des cours d'eau,
- Amélioration de la qualité physico-chimique de l'eau (apport de nutriments et de matières organiques, ombrage de l'eau,...).

Mise en œuvre de l'action

Intitulé de l'étape	Type d'action
1. Sensibiliser les riverains et les communes à l'intérêt de ces écosystèmes (plaquettes, réunions, conseils,...)	Animation
2. Étude de terrain afin d'analyser les secteurs à privilégier	Animation
3. Accompagner le Contrat de Rivière Vercors Eau Pure pour la mise en œuvre des travaux prévus au regard des enjeux Natura 2000	Animation
4. Réaliser des travaux d'entretien ou de restauration de la ripisylve	Contrat

Maître d'ouvrage/Partenaires pressentis : structure animatrice du Contrat de rivière Vercors Eau Pure, experts naturalistes / propriétaires riverains, communes.

Contrats, engagements, recommandations

Actions éligibles au titre des contrats Natura 2000 (sur la base du PDRH 2007-2013, donné à titre illustratif)

Code engagement	Intitulé
A32311P	Restauration de ripisylves, de la végétation des berges et enlèvement raisonné des embâcles
A32311R	Entretien de ripisylves, de la végétation des berges et enlèvement raisonné des embâcles

Engagements dans le cadre de la Charte Natura 2000

- Ne pas détruire les ripisylves (ni arrachage, ni destruction chimique).
- Ne pas faire de dépôts sauvages de gravats, ni de remblaiements.
- Lors des travaux d'entretien, se rapprocher de l'ONEMA ou de la structure animatrice pour connaître les bonnes pratiques.

Références et coût de la mesure

Travaux d'entretien estimés à 10 mètres par an, et de restauration estimés à 30 m en 5 an.


Travaux d'entretien : 2,5 à 6 €/m x 20m linéaires de rivière/an = 50 à 120 €/an.

(Années n1 à n5)

Travaux de restauration : 30€/m x 40m linéaires de rivière/5ans = 1200 €/5 ans. (Années n2 et n4).

Financeurs potentiels

Contrats Natura 2000 et Contrat de rivière Vercors Eau Pure.

Natura 2000 	Site D 27		Fiche - E	
	<i>Monts du Matin, Combe Laval & Val Sainte-Marie</i>	Entités Combe Laval & Val Sainte Marie	Action - E3	
			Priorité	1

Fiche action E3 : Garantir la bonne qualité de l'eau et préserver la quantité d'eau

Habitats concernés :

Tous milieux humides

Espèces concernées :

Chiroptères, Chabot, Écrevisse à pieds blanc

Mesure :

- Surveiller les activités humaines en amont des cours d'eau. Les pollutions potentielles qui y sont liées peuvent avoir une influence non négligeable sur la qualité de l'eau et sur l'état de conservation des milieux humides.

Objectif :

Ces milieux humides sont généralement en bon état de conservation. Il s'agira donc essentiellement d'informer et de sensibiliser les usagers et propriétaires sur la richesse de ces milieux et leur rôle crucial dans les équilibres écologiques locaux.


Mise en œuvre de l'action

Intitulé de l'étape	Type d'action
1. Informer / Sensibiliser	Animation
2. Accompagner le Contrat de rivière Vercors Eau Pure	Animation
3. Accompagner les gestionnaires du secteur de Font d'Urle et d'Ambel	Animation

Maître d'ouvrage/Partenaires pressentis : Contrat de rivières, agriculteurs.

Financeurs potentiels

Temps d'animation / MEDDE

Natura 2000 	Site D 27		Fiche - E	
	<i>Monts du Matin, Combe Laval & Val Sainte-Marie</i>	Entités Combe Laval & Val Sainte Marie	Action - E4	
			Priorité	2

Fiche action E4 : Lutter contre les espèces invasives

Habitats concernés :

Habitats ouverts et habitats humides

Espèces concernées :

<p><u>Mesures :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Information et sensibilisation. - Travaux d'éradication afin de lutter contre la présence et la propagation des espèces indésirables (Renouée du Japon...). <p style="text-align: center;"><u>Objectif :</u></p> <p>A ce jour, les espèces envahissantes ne présentent pas une réelle menace sur le site, cependant une tâche de Renouée du Japon est identifiée au hameau de Laval, dans le secteur de Combe Laval, en bord de route. Elle représente toutefois un enjeu important, car son élimination rapide permettra d'éviter la propagation de cette espèce dans le site et ainsi préserver les espèces autochtones présentes sur le secteur.</p>
--

Mise en œuvre de l'action

Intitulé de l'étape	Type d'action
1. Identifier tous les secteurs de présence d'espèces invasives déjà avérée	Animation
2. Assurer une veille aux évolutions de stations identifiées ou de nouvelles stations	Animation
3. Informer/sensibiliser les habitants et collectivités	Animation
4. Mener des travaux de lutte contre le maintien et la propagation de ces espèces	Contrat

Maître d'ouvrage/Partenaires pressentis : CBNA, experts naturalistes, communes... / Propriétaires, communes, syndicat de rivière, structure animatrice.

Contrats, engagements, recommandations

Actions éligibles au titre des contrats Natura 2000 (sur la base du PDRH 2007-2013, donné à titre illustratif)

Code engagement	Intitulé
A32320P et R	Chantier d'élimination ou de limitation d'une espèce indésirable

Recommandations dans le cadre de la Charte


Informez la structure animatrice lors de l'observation d'espèces invasives.

Références et coût de la mesure

Coût estimé par campagne de lutte : 2 500€.

Financeurs potentiels

Contrats Natura 2000.

Natura 2000 	Site D 27		Fiche - E	
	<i>Monts du Matin, Combe Laval & Val Sainte-Marie</i>	Entités Combe Laval & Val Sainte Marie	Action - E5	
			Priorité	3

Fiche action E5 : Conserver, voire favoriser la présence d'espèces inféodées aux milieux humides

Habitats concernés : 3240 – **7220*** - **91E0*** - 92A0

Espèces concernées : Chiroptères, Chabot, Écrevisse à pieds blanc

<p><u>Mesure</u> :</p> <p>- Maintenir et/ou améliorer l'état de conservation des milieux aquatiques en tant qu'habitats d'espèces (mares, mégaphorbiaies, forêts alluviales...)</p> <p><u>Objectif</u> :</p> <p>D'un point de vue écologique, les milieux humides abritent de nombreuses espèces patrimoniales, témoins du bon état de santé des habitats. Ils jouent un rôle primordial dans le fonctionnement des écosystèmes, et notamment pour les chauves-souris. D'une part parce que les milieux aquatiques constituent une ressource en eau et en proies (zones à fortes densité et diversité d'insectes), et d'autre part, parce qu'ils permettent aux animaux de se déplacer entre les gîtes et zones de chasse.</p> <p>Une mise en cohérence permanente sera faite, de manière à rendre les outils les plus complémentaires possible (Contrat de rivière Vercors Eau Pure II).</p>

Mise en œuvre de l'action

Intitulé de l'étape	Type d'action
1. Sensibiliser les riverains et les communes à l'intérêt de ces écosystèmes (plaquettes, réunions, conseils,...)	Animation
2. Étude de terrain afin d'analyser les secteurs à privilégier	Animation
3. Accompagner le Contrat de Rivière Vercors Eau Pure pour la mise en œuvre des travaux prévus au regard des enjeux Natura 2000	Animation
4. Réaliser des travaux d'entretien, de restauration ou de création d'habitats d'espèces des milieux humides	Contrat

Maître d'ouvrage/Partenaires pressentis : structure animatrice du contrat de rivière Vercors Eau Pure II, propriétaires, communes...

Contrats, engagements, recommandations


A définir

Références et coût de la mesure

A définir

Financeurs potentiels

A définir

Natura 2000 	Site D 27		Fiche - F	
	<i>Monts du Matin, Combe Laval & Val Sainte-Marie</i>	Toutes les entités	Action - F1	
			Priorité	2

Fiche action F1 : Favoriser la prise en compte des enjeux écologiques dans les pratiques de loisirs en falaises et cavités souterraines

Habitats concernés :

8120 – 8130 – **8160*** - 8210 – 8310

Espèces concernées :

Chiroptères

Mesure :

Mener une concertation avec les pratiquants de loisirs en falaises et en grotte afin de les sensibiliser à des pratiques favorables aux enjeux écologiques de ces milieux fragiles.

Objectif :

La conservation du patrimoine naturel exceptionnel des falaises et grottes passe par la conciliation des différents usages présents sur le site. Par ailleurs, les activités de tourisme et de loisirs sont un vecteur de découverte de la faune et de la flore.

Il s'agit donc d'informer le grand public et les pratiquants sur la valeur patrimoniale du site.

Mise en œuvre de l'action

Intitulé de l'étape	Type d'action
1. Informer le grand public et les usagers du site sur sa valeur patrimoniale	Animation

Maître d'ouvrage/Partenaires pressentis : experts naturalistes ; propriétaires, communes, structure animatrice.

Contrats, engagements, recommandations

Engagements dans le cadre de la Charte

- Demander une expertise à la structure animatrice dès lors que l'on souhaite implanter un aménagement destiné à la pratique de loisirs (via ferrata, voies d'escalade...).
- Ne pas obturer l'entrée des grottes ou d'effectuer des travaux dans les combles et leurs accès des bâtiments d'intérêt pour les chauves-souris sans avis préalable de la structure animatrice.

Recommandations dans le cadre de la Charte


- Associer l'animateur en amont d'aménagement de sites d'escalade ou de spéléologie.
- Respecter la tranquillité des galeries souterraines connues pour être utilisées par les chauves-souris en période d'hibernation et en période de reproduction. (dates à définir en fonction des enjeux)

Références et coût de la mesure

Pose d'un panneau visant à informer le public : 3 000 €.

Financeurs potentiels

Temps d'animation.

Natura 2000 	Site D 27		Fiche - F	
	<i>Monts du Matin, Combe Laval & Val Sainte-Marie</i>	Toutes les entités	Action - F2	
			Priorité	3

**Fiche action F2 :
Préserver, restaurer ou aménager les gîtes favorables aux Chauve-Souris**

Habitats concernés : Tout habitat favorable

Espèces concernées : Chiroptères

Mesure :

Mettre en œuvre toutes mesures favorisant l'installation ou le maintien de gîtes à Chauve-souris.

Objectif :

Il s'agit de maintenir et favoriser un réseau de gîtes cohérents et pérennes dans le périmètre du site Natura 2000. Ils doivent être maintenus voire protégés afin qu'y soient remplies les conditions optimales pour la reproduction, l'hibernation et la transition sur le site de ces animaux. La protection peut être réalisée soit par voie réglementaire si nécessaire et par des aménagements visant à limiter la surfréquentation le cas échéant.

En ce qui concerne les gîtes souterrains, les principales menaces que ce type de gîte peut subir sont le dérangement (désertion du gîte, dérangement pouvant provoquer la mort des individus en hiver) et leur fermeture. Il est donc nécessaire de porter à connaissance la présence de Chiroptères auprès des acteurs concernés.

De plus, divers édifices et constructions publics ou privés sont susceptibles d'accueillir en période estivale des colonies de reproduction. La protection de ces gîtes passe par la sensibilisation des propriétaires, pour réaliser les aménagements et prendre les précautions nécessaires permettant la coexistence d'une occupation humaine et celle des chauve-souris (maintien d'ouvertures, non-utilisation de produits toxiques,...). Lorsque les édifices menacent de tomber en ruine, des travaux de réhabilitation pourront être entrepris pour conforter ces constructions, travaux se limitant à la préservation de cette capacité d'accueil.

Mise en œuvre de l'action

Mise en œuvre de l'action

Intitulé de l'étape	Type d'action
1. Protéger les gîtes identifiés : conventions avec le propriétaire ou le gestionnaire, pose de grilles pour les sites majeurs, etc.	Animation/contrat
2. Étudier la nécessité d'une politique d'acquisition publique des sites les plus sensibles, notamment dans le cadre des Espaces Naturels Sensibles du département du Drôme.	Animation
3. Proposer la réfection et la rénovation des ruines servant de gîtes pour les chiroptères présents dans le périmètre du site Natura 2000.	Contrat
4. Mettre en place des panneaux d'information, d'avertissement (danger, fragilité du milieu) sur les sites.	Contrat

Maître d'ouvrage/Partenaires pressentis : structure animatrice, experts naturalistes, propriétaires, communes.

Contrats, engagements, recommandations

Actions éligibles au titre des contrats Natura 2000 (sur la base du PDRH 2007-2013, donné à titre illustratif)

Code engagement	Intitulé
A32323P	Aménagements artificiels en faveur d'espèces justifiant la désignation du site
A32324P	Travaux de mise en défens et de fermeture ou d'aménagements des accès
A32326P	Aménagements visant à informer les usagers pour limiter leur impact

Engagement dans le cadre de la Charte


- Associer la structure animatrice en amont des projets d'aménagement de cavités, falaises ou bâtiments dans lesquels des chauves-souris ont été observées.

Références et coût de la mesure

Travaux de mise en défens : 4 000 €

Financeurs potentiels

Contrats Natura 2000.

Natura 2000 	Site D 27		Fiche - G		
	<i>Monts du Matin, Combe Laval & Val Sainte-Marie</i>	Toutes les entités	Action - G1		
			<table border="1"> <tr> <td>Priorité</td> <td>1-2</td> </tr> </table>	Priorité	1-2
Priorité	1-2				

Fiche action G1 : Mettre en œuvre des suivis de l'état de conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire

Habitats concernés :

Tous les habitats

Espèces concernées :

Toutes les espèces

Mesure :

Construire et mettre en place des protocoles de suivis avec les partenaires scientifiques et techniques.

Objectifs :

Dans un processus visant à maintenir dans un état de conservation favorable les habitats naturels et les espèces d'intérêt communautaire, un suivi scientifique est indispensable. Il permettra :

- de noter l'évolution de l'état de conservation des espèces et des habitats, en quantité et en qualité, afin d'assurer de la préservation effective de cette biodiversité.
- d'évaluer l'impact des actions de gestion mises en œuvre, des techniques utilisées et de proposer, si besoin est, des modifications et des ajustements.
- d'effectuer un bilan périodique de l'évolution du site.

Ces suivis et évaluations doivent au maximum passer par des protocoles simples et faciles à mettre en place.

Concernant les habitats, un certain nombre de protocoles sont aujourd'hui réalisés et proposés par le Muséum d'Histoire Naturelle. Chaque protocole devra être adapté localement, avec l'appui des experts scientifiques.


Mise en œuvre de l'action

Intitulé de l'étape	Type d'action
1. Recherche d'appui de scientifiques-experts pour adapter les protocoles de suivis localement.	Animation
2. Réalisation des suivis.	Animation / prestation

Maître d'ouvrage/Partenaires pressentis : structure animatrice, experts naturalistes.

Financeurs potentiels

Temps d'animation et prestations potentielles.

Natura 2000 	Site D 27		Fiche - G
	<i>Monts du Matin, Combe Laval & Val Sainte-Marie</i>	Toutes les entités	Action - G2
			Priorité 1-2

Fiche action G2 : Suivre l'évolution des forêts de ravins prioritaires

Habitats concernés :

Espèces concernées : Chiroptères

9180*

<p><u>Mesures :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Veiller à ne pas stabiliser le sol. - Veiller à utiliser les indicateurs de suivis établis par le Muséum National d'Histoire Naturelle. <p style="text-align: center;"><u>Objectif :</u></p> <p>Il s'agit de préserver les forêts de pentes, de ravins et d'éboulis dont la qualité repose notamment sur la typicité du sol sur lequel elles sont implantées, qui est fragile car hétérogène et dynamique.</p> <p>Les érablaies et tiliaies de ravins sont particulièrement riches et d'une surface importante au sein du site Natura 2000.</p>
--


Mise en œuvre de l'action

Intitulé de l'étape	Type d'action
1. Recherche d'appui de scientifiques-experts pour adapter les protocoles de suivis localement.	Animation
2. Réalisation des suivis.	Animation / prestation

Maître d'ouvrage/Partenaires pressentis : structure animatrice, experts naturalistes.

Financeurs potentiels

Temps d'animation et prestations potentielles.

Natura 2000 	Site D 27		Fiche - H	
	<i>Monts du Matin, Combe Laval & Val Sainte-Marie</i>	Toutes les entités	Action - H1	
			Priorité	1-2

Fiche action H1 : Améliorer les connaissances naturalistes

Habitats concernés : Tous les habitats

Espèces concernées : Toutes les espèces

<p><u>Mesure</u> :</p> <p>- Réalisation d'inventaires complémentaires aux données existantes, selon les opportunités de financement ou de partenariats.</p> <p style="text-align: center;"><u>Objectif</u> :</p> <p>Il s'agit d'améliorer les connaissances sur les espèces d'intérêts communautaires, notamment les chiroptères, mais aussi sur les espèces à forte valeur patrimoniale en général.</p> <p>Ceci permettra d'affiner les modalités de gestion du docob selon les exigences écologiques des habitats et des espèces.</p>


Mise en œuvre de l'action

Intitulé de l'étape	Type d'action
1. Réalisation d'inventaires	Animation / prestation

Maître d'ouvrage/Partenaires pressentis : structure animatrice, experts naturalistes, ONF...

Financiers potentiels

Crédits État Natura 2000.

Natura 2000 	Site D 27		Fiche - H
	<i>Monts du Matin, Combe Laval & Val Sainte-Marie</i>	Toutes les entités	Action - H2
			Priorité 1-2

Fiche action H2 : Améliorer les connaissances sur les usages du site

Habitats concernés : tous les habitats

Espèces concernées : toutes les espèces

<p><u>Mesure</u> :</p> <p>Réalisation d'inventaires ou de recueils de données sur les usages du site et notamment des ressources naturelles, selon les opportunités de financement ou de partenariats.</p> <p><u>Objectif</u> :</p> <p>Acquérir des connaissances sur les usages afin de mieux intégrer ceux-ci dans les modes de gestion des habitats naturels.</p> <p>Le cas échéant, et selon les opportunités, mettre en valeur ces usages auprès du grand public.</p>
--


Mise en œuvre de l'action

Intitulé de l'étape	Type d'action
1. Réalisation d'inventaires	Animation / prestation

Maître d'ouvrage/Partenaires pressentis : structure animatrice, experts naturalistes, ONF...

Financeurs potentiels

Crédits de partenaires.

Natura 2000 	Site D 27		Fiche - I
	<i>Monts du Matin, Combe Laval & Val Sainte-Marie</i>	Toutes les entités	Action - I1
			Priorité 1

Fiche action I1 :
Engager des mesures de concertation avec les usagers et envisager des mesures de gestion dans les secteurs à enjeux

Habitats concernés : Tous les habitats

Espèces concernées : Toutes les espèces

Objectif :

La conservation du patrimoine naturel exceptionnel passe par la conciliation des différents usages (économiques et de loisirs) présents sur le site.

En particulier, les activités de pleine nature sur lesquelles une attention particulière sera donnée sont l'escalade, la sur-fréquentation de sites hautement touristiques et sensibles, l'intrusion par les randonneurs dans les parcelles agricoles, notamment sur le secteur des Monts du matin où l'attraction des Orchidées est très forte.

Par ailleurs, les activités de tourisme et de loisirs sont un vecteur de découverte et de connaissance de la faune et de la flore. Il s'agit donc d'informer le grand public et les pratiquants sur la valeur patrimoniale du site et sa fragilité.

Mise en œuvre de l'action

Intitulé de l'étape	Type d'action
1. Rendre disponible la connaissance des richesses naturelles du site.	Animation
2. Renforcer la sensibilisation des différents acteurs (panneaux, brochures, réunions).	Animation / prestation
3. Favoriser l'émergence de chartes ou conventions autour des activités de pleine nature.	Animation / concertation

Maître d'ouvrage/Partenaires pressentis : structure animatrice, experts naturalistes, syndicat de rivière, communautés de communes, communes, etc.

Contrats, engagements, recommandations

Actions éligibles au titre des contrats Natura 2000 (sur la base du PDRH 2007-2013, donné à titre illustratif)

Code engagement	Intitulé
A32326P	Aménagements visant à informer les usagers pour limiter leur impact
A32324P	Travaux de mise en défens et de fermeture ou d'aménagements des accès
F22714	Investissements visant à informer les usagers de la forêt

Recommandations dans le cadre de la Charte


- Informer la structure animatrice des interventions prévues ayant un impact sur les milieux naturels.

Références et coût de la mesure

Pose d'un panneau visant à informer le public : 3 000 €.

Financeurs potentiels

Crédits État Natura 2000.

Natura 2000 	Site D 27		Fiche - J
	<i>Monts du Matin, Combe Laval & Val Sainte-Marie</i>	Toutes les entités	Action - J1
			Priorité 1

Fiche action J1 :
Veiller à la cohérence et accompagnement des différents dispositifs de gestion des milieux naturels et d'aménagement du territoire

Habitats concernés : Tous les habitats

Espèces concernées : Toutes les espèces

<p><u>Objectif :</u></p> <p>Les actions qui seront réalisées dans le cadre de Natura 2000 seront mises en cohérence avec les autres dispositifs de type: politique milieux aquatiques (Contrats de rivière), Documents d'aménagement des forêt publiques ou privées, documents d'urbanisme, gestion du site classé, programme biodiversité, ENS potentiel sur Combe Laval, Réserve Biologique Intégrale.</p> <p>Les actions prévues dans les documents d'objectif Natura 2000 seront mises en œuvre avec des outils spécifiques à Natura 2000 (contrats Natura 2000, mesures agro-environnementales et charte), mais aussi avec des outils relevant d'autres politiques.</p> <p>Tout projets d'aménagement du territoire et de mise en valeur du site sera accompagné (ex : projet culturel « Fenêtres sur Combe Laval »).</p>
--

Mise en œuvre de l'action

Intitulé de l'étape	Type d'action
1. Assurer une veille relative aux différents dispositifs présents sur le territoire	Animation
2. Accompagnement technique lors de la rédaction ou la mise en œuvre d'actions liées à d'autres politiques/programmes, afin que soient pris en compte les enjeux liés à Natura 2000;	Animation
3. Lors de la mise en place d'actions dans le cadre du document d'objectifs, se rapprocher des partenaires techniques pour coordonner les différentes politiques.	Animation

Maître d'ouvrage/Partenaires pressentis : structure animatrice, ONF, CRPF, syndicat de rivière, communautés de communes, communes, DREAL, DDT, etc.


Contrats, Engagements, recommandations

Recommandations dans le cadre de la Charte

- Informer la structure animatrice en amont de travaux ou projets pouvant avoir une incidence sur les habitats ou les espèces visés par la Directive européenne.

Financeurs potentiels

Temps d'animation.

Natura 2000 	Site D 27		Fiche - J
	<i>Monts du Matin, Combe Laval & Val Sainte-Marie</i>	Toutes les entités	Action - J2
			Priorité
			2

Fiche action J2 : Valoriser les connaissances

Habitats concernés : Tous les habitats

Espèces concernées : Toutes les espèces

<p><u>Mesure</u> :</p> <p>Mettre en place des outils de communication et de vulgarisation des connaissances auprès de tous les publics.</p> <p><u>Objectif</u> :</p> <p>Le maintien de la biodiversité exceptionnelle du périmètre nécessite l'adhésion des acteurs locaux et de la population locale aux enjeux de conservation, et ce, via une information fréquente. Cela conditionne la mise en place et la réussite des actions du programme.</p>
--

Mise en œuvre de l'action

Cette mesure peut prendre différentes formes :

Intitulé de l'étape	Type d'action
1. Rencontres individuelles, porter à connaissance.	Animation
2 Lettre/bulletin d'information Natura 2000 renseignant sur l'état d'avancement du programme d'actions. Cette information « grand-public » pourrait notamment être relayé dans les bulletins municipaux.	
3. Publications diverses autour de Natura 2000 et des enjeux environnementaux.	
4. Utiliser la presse locale pour informer des avancées sur le site.	
5. Mise à jour régulière du site Internet (spécifique ou de la structure animatrice).	
6. Réalisation d'un guide technique des bonnes pratiques.	
7. Conception d'une animation de sensibilisation à destination des scolaires.	
8. Réaliser un document de vulgarisation et d'information sur support papier et le distribuer dans les offices de tourisme et autres lieux d'accueil des visiteurs.	
9. Conception et pose de panneaux d'accueil et d'information sur la richesse naturelle du site, les comportements attendus du public et un rappel de la réglementation.	


Maître d'ouvrage/Partenaires pressentis : structure animatrice, experts naturalistes, communautés de communes, communes, etc.

Références et coût de la mesure

Conception d'une brochure à destination des offices de tourisme : 5 000 €.

Financeurs potentiels

Crédits État ou à définir.

Natura 2000 	Site D 27		Fiche - J
	<i>Monts du Matin, Combe Laval & Val Sainte-Marie</i>	Toutes les entités	Action - J3
			Priorité 2

Fiche action J3 :
Faciliter la diffusion des connaissances du site auprès des porteurs de projets locaux, pour une prise en compte en amont des enjeux environnementaux

Habitats concernés : Tous les habitats

Espèces concernées : Toutes les espèces

Objectif :

Il s'agit d'informer les porteurs de projets (soumis à évaluation des incidences ou non soumis) des enjeux environnementaux du site afin que ces derniers soient pris en compte pendant les phases de montage ou de réalisation.

Mise en œuvre de l'action

Intitulé de l'étape	Type d'action
1. Répondre aux sollicitations des différents porteurs de projets et mettre à disposition la connaissance nécessaire à la prise en compte des enjeux environnementaux	Animation
2. Assurer une veille aux différents projets émergents sur le territoire.	

Maître d'ouvrage/Partenaires presentis : structure animatrice.

Contrats, engagements, recommandations

Engagements dans le cadre de la Charte Natura 2000


- Lors de manifestations sportives récurrentes, informer la structure animatrice de toutes modifications dans l'organisation (tracé, nombre de participants,...).

Recommandations dans le cadre de la Charte

- Informer la structure animatrice de tous nouveaux projets susceptibles d'avoir une incidence sur les habitats et espèces visés par la Directive et présents dans le site Natura 2000.

Financeurs potentiels

Temps d'animation.

Natura 2000 	Site D 27		Fiche - J	
	<i>Monts du Matin, Combe Laval & Val Sainte-Marie</i>	Toutes les entités	Action - J4	
			Priorité	2

Fiche action J4 : Accompagner des initiatives locales de mise en valeur du site

Habitats concernés : Tous les habitats

Espèces concernées : Toutes les espèces

<p><u>Mesure</u> :</p> <p>Aider et soutenir techniquement les porteurs de projets locaux pour la mise en valeur du site.</p> <p><u>Objectif</u> :</p> <p>Accompagner les porteurs de projets afin d'intégrer dans leurs réflexions les enjeux environnementaux identifiés dans le site Natura 2000.</p>

Mise en œuvre de l'action

Intitulé de l'étape	Type d'action
1. Se faire connaître des porteurs de projet	Animation
2. Valoriser les connaissances naturalistes	
3. Accompagner à l'élaboration des documents administratifs et réglementaires	


Maître d'ouvrage/Partenaires pressentis : structure animatrice

Références et coût de la mesure

Temps d'animation

Financeurs potentiels

Animation Natura 2000 / FEADER – Crédits État

	Site D 27		Fiche - K	
	<i>Monts du Matin, Combe Laval & Val Sainte-Marie</i>	Toutes les entités	Action - K1	
			Priorité	1

Fiche action K1 : Animer la mise en œuvre du Document d'Objectifs

Habitats concernés : Tous les habitats

Espèces concernées : Toutes les espèces

<p><u>Mesure</u> :</p> <p>Assurer l'animation générale du site</p> <p><u>Objectif</u> :</p> <p>La mise en œuvre du DOCOB passe par la présence d'un poste de chargé de mission pour le</p>
--

Mise en œuvre de l'action

La mise en place et le suivi des actions du document d'objectifs nécessitent la présence d'un animateur, dont les missions seront principalement les suivantes :


- mise en place des actions édictées dans le document d'objectifs : élaboration des cahiers des charges, signature des contrats Natura 2000, suivis des actions ;
- suivi des habitats naturels et des espèces d'intérêt communautaire, ainsi que des indicateurs d'évolution des milieux naturels d'intérêt communautaire ;
- animation du programme Natura 2000 et poursuite de la sensibilisation des différents acteurs, propriétaires et usagers du site ;
- communication : réalisation de bulletins d'information Natura 2000 et autres documents de sensibilisation ;
- conseil et assistance auprès des collectivités, communes, comités départementaux sportifs, associations, particuliers... ;
- appui technique et scientifique aux communes en cas de décisions de gestion conservatoire ;
- sensibilisation du monde agricole et forestier, des professionnels de la forêt et gestionnaires en vue de la mise en place de bonnes pratiques ;
- mise en place et suivi des contrats Natura 2000 ;
- éventuellement réaliser un inventaire écologique complémentaire lorsque jugé nécessaire, au préalable à des aménagements ou travaux modifiant même partiellement le milieu naturel ;
- suivi et concertation concernant les projets et programmes en cours ou à venir sur le territoire, avec recherche constante d'une articulation et d'une compatibilité des actions

-
- proposées avec Natura 2000 ;
- création de bases de données, archivage ;
 - préparation de l'évaluation de la mise en œuvre du présent document d'objectifs
 - gouvernance : préparation, animation et rapports des décisions du comité de pilotage du site, en lien avec le président ;

Maître d'ouvrage/Partenaires pressentis : structure animatrice.

Financiers potentiels

Temps d'animation.

Natura 2000 	Site D 27		Fiche - K
	<i>Monts du Matin, Combe Laval & Val Sainte-Marie</i>	Toutes les entités	Action - K2
			Priorité
			1

**Fiche action K2 :
Favoriser la réalisation des actions du Document d'Objectifs grâce aux outils contractuels : Contrats Natura 2000 & Mesures agro-environnementales**

Habitats concernés : Tous les habitats

Espèces concernées : Toutes les espèces

<p><u>Mesure :</u></p> <p>Assurer l'animation nécessaire à la mise en place de Mesures et actions de gestion prévues au DOCOB.</p> <p><u>Objectif :</u></p> <p>La mise en œuvre du DOCOB passe pour l'essentiel par la mise en place de contrats et de mesures agro-environnementales. La structure animatrice doit donc assurer l'animation nécessaire à la signature de ces contrats et mesures.</p>
--


Mise en œuvre de l'action

Intitulé de l'étape	Type d'action
1. Démarchage préalable des bénéficiaires potentiels (MAE, contrats Natura 2000) ;	Animation
2. Visite de terrain ;	
3. Accompagnement technique et administratif pour le montage des contrats et MAE ;	
4. Suivi de la mise en œuvre des contrats et MAE.	

Maître d'ouvrage/Partenaires pressentis : structure animatrice.

Financeurs potentiels

Temps d'animation.

Natura 2000 	Site D 27		Fiche - K	
	<i>Monts du Matin, Combe Laval & Val Sainte-Marie</i>	Toutes les entités	Action – K3	
			Priorité	2

**Fiche action K3 :
Encourager des pratiques environnementales respectueuses à l'échelle du site via la Charte Natura 2000**

Habitats concernés : Tous les habitats

Espèces concernées : Toutes les espèces

Objectif :

La mise en œuvre du DOCOB passe pour l'essentiel par la signature de la Charte Natura 2000. La structure animatrice doit donc assurer l'animation nécessaire à l'adhésion à la charte.

Mise en œuvre de l'action

Intitulé de l'étape	Type d'action
1. Recensement des adhérents potentiels à la charte et la promouvoir auprès de ces derniers pour développer les adhésions ;	Animation
2. Coordination des acteurs et partenaires impliqués dans les engagements de la charte.	

Maître d'ouvrage/Partenaires pressentis : structure animatrice.

Financeurs potentiels

Temps d'animation.

Hierarchisation des actions prévues au DOCOB

T0 = année de démarrage de l'action non fixée. Montants = à définir

Année de démarrage prévue	Fiche action (code)	Priorité	Montants engagés
Année 1	A1	1	213 900 € / 5 ans
Année 1	A2	1	350 000€ / 5 ans
Année 1	B1	1	7 500 € / 5 ans
Année 1	B2	1	12 600 € / 5 ans
T0	C1	1-2	Selon devis – à définir
T0	C2	1	Selon devis – à définir
Année 1	C3	1	Selon devis – à définir
T0	D1	1-3	20 000 € / 5 ans
T0	D2	2	Selon devis – à définir
T0	E1	1-2	Selon devis – à définir
T0	E2	2	3 000 € / 5 ans
T0	E3	1	
T0	E4	2	2 500 € / 5 ans
T0	E5	3	
T0	F1	2	3 000 €
T0	F2	3	4 000 €
T0	G1	1-2	
T0	G2	1-2	
T0	H1	1-2	
T0	H2	1-2	
T0	I1	1	3 000 €
T0	J1	1	
T0	J2	2	5 000 €
T0	J3	2	
T0	J4	2	
Année 1	K1	1	
Année 1	K2	1	
Année 1	K3	2	

Bilan financier des actions prévues au DOCOB

Fiche action	Durée	Crédit	Financements	Coût	Maître d'ouvrage	Maître d'oeuvre
A1	Limitée	FEADER / État	MAE – Natura 2000	213 900 € / 5 ans	1 à 3 structures animatrices de PAEC, ADEM, Chambre d'agriculture	
A2	Limitée	FEADER / État	MAE - Natura 2000	350 000 € / 5 ans	1 à 3 structures animatrices de PAEC, ADEM, Chambre d'agriculture	
B1	Limitée	FEADER / État	MAE - Natura 2000	7 500 € / 5 ans	1 à 3 structures animatrices de PAEC, ADEM, Chambre d'agriculture	
B2	Limitée	FEADER / État	MAE	12 600 €	1 à 3 structures animatrices de PAEC, ADEM, Chambre d'agriculture	
C1	Limitée	FEADER / État	Contrats Natura 2000		ONF, CRPF	
C2	Limitée	FEADER / État	Contrats Natura 2000		ONF, CRPF	
C3	Limitée	FEADER / État	Animation – Contrats Natura 2000		ONF, CRPF, CCPR	
D1	Limitée	FEADER / État	Contrats Natura 2000	20 000 € / 5 ans	ONF, CRPF, experts naturaliste	gestionnaires forestiers
D2	Limitée	FEADER / État	Contrats Natura 2000		ONF, CRPF, gestionnaires forestiers	
E1	Limitée	FEADER / État	Animation – contrats Natura 2000		CBNA, experts naturalistes	
E2	Limitée	FEADER / État	Animation – contrats Natura 2000	3 000 € / 5 ans	Structure animatrice du contrat de rivière Vercors Eau Pure II, experts naturalistes	propriétaires riverains, communes
E3	Illimitée	FEADER / État	Animation		Structure animatrice du contrat de rivière, agriculteurs, structure animatrice du site	
E4	Limitée	FEADER / État	Contrat Natura 2000	2 500 €	CBNA, experts naturalistes, communes	propriétaires riverains, syndicat de rivière

Fiche action	Durée	Crédit	Financements	Coût	Maître d'ouvrage	Maître d'oeuvre
E5	Limitée	FEADER / État			Structure animatrice du contrat de rivière Vercors Eau Pure, propriétaires, communes	
F1	Illimitée	FEADER / État	Animation – Contrat Natura 2000	3 000 €	Experts naturalistes, propriétaires, communes	
F2	Limitée	FEADER / État	Contrats Natura 2000	4 000 €	Structure animatrice, experts naturalistes, propriétaires, communes	
G1	Illimitée	FEADER / État	Animation		Structure animatrice, experts naturalistes	
G2	Illimitée	FEADER / État	Animation		Structure animatrice, experts naturalistes	
H1	Illimitée	FEADER / État	Animation		Structure animatrice, experts naturalistes	
H2	Illimitée	FEADER / État	Animation		Structure animatrice, experts naturalistes, ONF	
I1	Illimitée/Limitée	FEADER / État	Animation – contrats Natura 2000	3 000 €	Structure animatrice, experts naturalistes,	
J1	Illimitée	FEADER / État	Animation		Structure animatrice, ONF, CRPF, syndicat de rivière, communautés de communes, DREAL, DDT...	
J2	Limitée	FEADER / État	Contrats Natura 2000	5 000 €	Structure animatrice, experts naturalistes, communautés de communes, communes...	
J3	Illimitée	FEADER / État	Animation		Structure animatrice	
J4	Illimitée	FEADER / État	Animation		Structure animatrice	
K1	Illimitée	FEADER / État	Animation Natura 2000		Structure animatrice	
K2	Illimitée	FEADER / État	Animation Natura 2000		Structure animatrice	
K3	Illimitée	FEADER / État	Animation Natura 2000		Structure animatrice	